

TEST D'APTITUDE EN LANGUE FRANÇAISE DESTINÉ AUX CANDIDATS À UNE PREMIÈRE INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ SAINT-JOSEPH DE BEYROUTH

I - TEST D'APTITUDE : VISA OBLIGATOIRE

- Préalablement à toute inscription au premier cycle pour les programmes francophones, le candidat doit avoir été classé en catégorie « A » au Test d'aptitude en langue française (TALF). Cependant, le candidat classé en catégorie « B » à ce test est autorisé à s'inscrire provisoirement dans certaines institutions (à l'exception des Facultés de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie, de droit et des sciences politiques et de l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth). Dès son inscription et durant la première année de son parcours, il suit des cours obligatoires de mise à niveau en langue française qui remplacent une UE optionnelle ouverte de quatre crédits. Ces UE sont assurées par la Faculté de langues et de traduction (FdLT) de l'USJ en trois sessions successives au premier semestre, au deuxième semestre ainsi qu'au trimestre d'été. Un test de niveau « A » est organisé à la fin de chaque session. L'étudiant qui réussit à ce test valide les quatre crédits ; son inscription devient alors définitive et il peut poursuivre ses études. L'étudiant n'ayant pas réussi à la première session peut s'inscrire à la deuxième session ; en cas d'échec à cette dernière, il peut s'inscrire à la session d'été. L'étudiant qui ne réussit pas à ce test, à la suite des trois sessions, ne pourra plus renouveler son inscription. Les institutions peuvent, dans leurs « Dispositions propres » du Règlement intérieur des études, étendre l'exigence du niveau « A » à toute première inscription aux cycles supérieurs.
- Pour l'année 2023-2024, les candidats ayant obtenu les niveaux B2, C1 ou C2 au DELF ou au DALF ainsi que ceux ayant obtenu au moins la moyenne (10/20) à l'épreuve de français (l'écrit et l'oral) du baccalauréat français (passée en anticipation en classe de première) seront admis et exemptés du TALF.
- Dans ce cas, le candidat devra envoyer une copie du DELF ou du DALF ou encore les notes de son Baccalauréat français à la Direction des admissions.
- Nombre de Tests d'aptitude : un candidat peut se présenter au TALF autant de fois qu'il le souhaite ; un délai d'au moins 28 jours est cependant exigé entre deux tests.

II - PASSER LE TEST D'APTITUDE

Descriptif du Test d'aptitude

Ce test, d'une durée de 2h30 est constitué des quatre parties suivantes : compréhension orale, expression écrite, lexique et structure et compréhension écrite, compétences nécessaires à un étudiant désireux de suivre le cursus universitaire de l'USJ.

A - Compréhension orale (25 points)

- Différents messages enregistrés suivis de questions à quatre choix non imprimés ou un message enregistré avec des questions à quatre choix imprimés.
- Une réponse imprimée dont il faut trouver la question correcte parmi quatre choix enregistrés ou un schéma à remplir.
- Un message enregistré avec une prise de notes, suivi de questions à quatre choix ou de rédaction de phrases complètes.

B - Expression écrite (40 points)

- Expression guidée de 100 mots à partir de la prise de notes de la Compréhension orale (15 points).
- Expression libre de 200 mots inspirée du thème de la prise de notes de la Compréhension orale (25 points). Sont notés la mise en page, le lexique, les transitions, le plan, l'orthographe, la grammaire, les idées et la syntaxe.

C - Lexique et structure (15 points)

- 25 questions à quatre choix imprimées (grammaire, structure, lexique, etc.).

D - Compréhension écrite (20 points)

- Ordre de phrases à trouver parmi quatre choix ou association de rubriques et de titres ou choix de termes appartenant au champ sémantique d'un texte imprimé.
- Texte imprimé suivi de questions à quatre choix.

- Association de situations et d'énoncés ou association de deux parties d'une phrase.
- Paragraphe amputé de trois phrases à retrouver parmi quatre choix ou phrase résumant un paragraphe à retrouver parmi quatre choix.

Ce test ne pose pas de questions concernant les règles de grammaire, la dissertation, le commentaire de texte, le résumé, la biographie d'un auteur, etc. Il teste uniquement l'aptitude du candidat à comprendre le français à l'écrit ou à l'oral et à écrire en français pour qu'il puisse suivre des cours à l'USJ.

Le descriptif détaillé et quatre tests modèles sont disponibles en ligne à partir du lien suivant : <http://www.usj.edu.lb/testdaptitude/modele.html>

Où passer le test ?

En cours d'année, plusieurs tests sont organisés à Beyrouth ainsi que dans les Campus régionaux au Liban-Nord, au Liban-Sud et dans la Békaa.

Quand passer le test ?

Il est vivement conseillé aux candidats de se présenter à ce test de préférence durant l'année scolaire correspondant à leur classe de Première de manière, en cas d'échec, à se ménager le temps d'une mise à niveau (en cours d'année scolaire ou durant l'été) et celui de se présenter une nouvelle fois au test bien avant la clôture des inscriptions à l'Université.

Comment passer le test ?

Les inscriptions au test peuvent se faire soit collectivement par l'intermédiaire de l'administration d'une école secondaire, soit individuellement.

Lorsque les inscriptions sont faites collectivement, l'administration de l'école s'entend avec le Directeur du Service des Tests ou avec le Secrétariat des Campus régionaux pour convenir de la date du test. L'administration de l'école se charge alors de remplir les fiches d'inscription, de régler les droits d'inscription et de faire accompagner ses élèves par un membre du personnel administratif ou enseignant qui les connaît et qui contrôlera leur identité ; elle reçoit communication des résultats.

Lorsque l'inscription est faite à titre individuel, l'intéressé devra s'adresser au Service des Tests de l'Université ou au secrétariat des Centres universitaires régionaux.

Une inscription est valable pour un seul test et pour le jour indiqué.

Attention !

Le test comportant l'audition de textes enregistrés, il est impérativement exigé des candidats d'arriver à l'heure, faute de quoi il ne leur sera pas possible d'entrer dans les salles où le test se déroule.

Toute tentative de fraude ou de substitution d'identité, avant, durant ou après le test sera sanctionnée automatiquement par l'interdiction définitive au fraudeur de s'inscrire à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Tout complice qui aura aidé le fraudeur sera considéré lui-même comme fraudeur et il lui sera interdit de s'inscrire à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

III - RÉSULTATS DU TEST D'APTITUDE

D'après leurs résultats, les candidats sont classés en quatre catégories : A (note d'au moins 50/100), B (40 à 49/100), C (30 à 39/100) et D (moins de 30/100).

La réussite au test suppose le classement en catégorie A.

Le résultat nominatif est disponible sur le site de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth : <http://www.usj.edu.lb/testdaptitude>

Les résultats des tests ne font l'objet d'aucun certificat ou attestation de succès. Ils ont une durée de validité variable :

Le classement en catégorie A demeure valide pendant 10 ans.

Le classement en catégorie B, C ou D n'est valide que pour 3 ans.



IV - MISE À NIVEAU

Selon les normes de la FdLT de l'USJ, les candidats des catégories B, C et D doivent suivre des sessions de 60 heures par niveau.

La mise à niveau se fait à la FdLT suivant l'un des deux systèmes de cours :

- en sessions extensives de 3 heures par jour, 2 jours par semaine de septembre à décembre et de janvier à mai.
- ou en sessions intensives, de 5 heures par jour, 5 jours par semaine aux mois de juin, juillet, août ou en cours de semestre tous les samedis.

Ces cours de mise à niveau se basent sur une approche communicative et une interaction continue entre l'animateur et les apprenants. Le matériel utilisé est conçu spécialement pour ces cours par une équipes de chercheurs de la FdLT. Grâce à cette méthode, le candidat peut améliorer son niveau tout en se divertissant.

